

PRÉFECTURE DE LA VIENNE

Vous êtes ressortissant(e) ALGERIEN(E)

VOUS ÊTES EN FRANCE. VOUS AVEZ DÉJÀ UN TITRE DE SÉJOUR. VOUS SOUHAITEZ OBTENIR SON RENOUVELLEMENT.

VOUS AVEZ UN CERTIFICAT DE RÉSIDENCE ALGÉRIEN DE 10 ANS

Liste des pièces à fournir :

- Justificatif de séjour régulier : certificat de résidence en cours de validité.
- Justificatif d'état civil et de nationalité :
 - o passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas).
 - o un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance ;
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :
 - o facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet); ou : bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
 - o si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier + facture du dernier mois ;
 - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).
- 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm norme ISO/IEC 19794 5 : 2005) (pas de copie).
- Justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre (droit de timbre : uniquement pour les CRA retraité et conjoint de retraité) à remettre au moment de la remise du titre.
- Déclaration sur l'honneur de non polygamie en France.
- Attestation sur l'honneur selon laquelle vous n'avez pas séjourné plus de 3 années consécutives hors de France au cours des 10 dernières années.